



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 16 juin 2016, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves Brandt, a décidé :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre des travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 6 de l'Autoroute/Rte de la Maladière et d'allouer à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 363'000.- ;
- d'adopter la concession pour la distribution d'eau sur le territoire de la commune et de fixer la date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016 ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2015 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

La Secrétaire municipale :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Jordan', is written over the printed name.

E. Jordan

Saint-Sulpice, le 17 juin 2016